

M. François Legault  
Premier ministre  
Gouvernement du Québec  
Édifce Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage  
Québec, QC G1A 1B4

10 janvier 2020

M. le Premier Ministre

Tout d’abord, permettez-moi de me présenter, Jean-Paul Joannis, retraité du Groupe Pages Jaunes, résidant au Québec, et trésorier de la Fédération Canadienne des Retraités (FCR), Fédération qui représente plus de 270,000 retraités à l’échelle du Canada. En août 2018, je me suis vu confier le projet, en comptant sur l’assistance de quelques autres retraités de diverses entreprises, de promouvoir auprès du gouvernement québécois l’implantation d’un Régime d’Assurance Pension au Québec (RAPQ) pour tous les retraités qui sont couverts par un régime de retraite à prestations déterminées (PD) et qui ont travaillé dans la province de Québec, et ce afin de couvrir, en tout ou en partie, les pertes de pension résultant d’une faillite.

Depuis les dix dernières années, plusieurs faillites d’entreprises œuvrant au Québec ont laissé des milliers de retraités aux prises avec des baisses de prestations de retraite significatives et avec la détresse financière qui en découle. Le tableau suivant montre quelques exemples dramatiques qui ont fait les manchettes :

Compagnie	Nombre de retraités au Québec	% de diminution des prestations au moment de la faillite	Année de la faillite
Nortel	6429	-24%	2009
Papier White Birch Québec	855	-45%	2010
MABE	2,500	-33%	2014
Minière Cliffs	1,700	-21%	2015
Sears Canada	3,000	-20%	2018
Groupe Capitales Médias	948	-30%	2019
<b>TOTAL</b>	<b>15, 432</b>		

Les retraités du Québec contribuent à l'économie du Québec et une baisse de leurs prestations ne représente pas un avantage économique pour le Québec. De plus, des coupures brutales de prestations peuvent forcer des retraités à faibles revenus à devoir recourir davantage à des services gouvernementaux d'aide et de soutien, ce qui n'est pas non plus dans l'intérêt des Québécois. Enfin, des situations dramatiques d'insécurité financière inévitables, conséquence des données montrées dans le tableau ci-haut sont souvent source de détresse psychologique chez les retraités touchés et engendrent également des coûts au système de santé.

Nous avons communiqué à plusieurs reprises avec le Ministre des Finances et la Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants. La dernière réponse, que nous avons reçue, par écrit, du Ministre des Finances ne privilégiait pas la mise en place d'un RAPQ.

Toutefois, vous semblez avoir ouvert la porte à la mise en place de solutions, lorsque, durant votre récent voyage en Californie, Le Devoir vous a soumis la suggestion des retraités de Groupe Capitales Médias (GCM), soit de légiférer en s'inspirant de l'Ontario, et que vous aviez alors indiqué: « Je ne suis pas fermé à l'idée de le regarder pour l'ensemble des entreprises »; vous avez également mentionné: « Est-ce qu'on peut en faire plus pour protéger les fonds de pension des employés ? Je ne suis pas fermé à l'idée. »

Nous avons perçu, dans cet énoncé du 12 décembre 2019, un encouragement à poursuivre nos efforts et nous souhaitons fortement que le gouvernement se penche sérieusement sur la possibilité d'instaurer un régime d'assurance pension au Québec similaire à celui en vigueur depuis 40 ans en Ontario afin d'éviter des catastrophes comme celles évoquées plus haut et plus récemment celle de Groupe Capitales Médias. Nous suggérons la mise sur pied d'un comité qui analysera en détail les tenants et aboutissants de l'implantation éventuelle d'un RAPQ sur les plans économique et social.

Nous avons travaillé sur une nouvelle approche innovante qui permettrait de diminuer les impacts financiers d'un tel système d'assurance pension pour les entreprises ayant un fonds de pension enregistré au Québec, en considérant qu'une partie des contributions à ce système proviendrait des montants déjà inclus dans la provision de stabilisation. Selon nos estimations, ceci pourrait, dans plusieurs cas, éviter à ces entreprises de devoir déboursier des contributions additionnelles pour couvrir l'assurance pension. Nous aimerions partager cette approche avec votre Gouvernement.

Finalement, la Fédération Canadienne des Retraités se joint à plus de 300,000 retraités québécois qui font partie d'un régime à prestation déterminées du secteur privé, pour vous demander que, à l'aube de cette nouvelle année, votre gouvernement actuel ne perpétue plus cette injustice et ce laxisme légués par les gouvernements qui vous ont précédé, et mette un terme à l'insécurité de leur pension, en implantant un programme de RAPQ, un régime juste et équitable pour tous ces retraités qui ont jadis appuyé par leur travail, l'économie québécoise pendant 25, 35 et parfois même plus de 50 ans.

Je vous remercie pour la considération que vous accorderez à cette lettre et je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veillez accepter M. le Premier ministre mes salutations distinguées.

Jean-Paul Joannis  
Coordonnateur du projet RAPQ  
Trésorier du FCR  
Tel : (514) 603-3108  
[jeanpauljoannis@bell.net](mailto:jeanpauljoannis@bell.net)